



Bruxelles, le 8 octobre 2015

CM 3966/15

OJ CONS  
AGRI  
PECHE

**COMMUNICATION**

**CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Correspondant: [dgb.coordination@consilium.europa.eu](mailto:dgb.coordination@consilium.europa.eu)

Tél./Fax: 32.2-281.9381/8270

---

Objet: 3418<sup>ème</sup> session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(AGRICULTURE ET PÊCHE)

---

Date: 22 octobre 2015

Heure: 10:00

Lieu: European Convention Center Luxembourg (ECCL)  
4, place de l'Europe  
1499 LUXEMBOURG

---

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

**Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

2. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

## **Activités non législatives**

3. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

## **PÊCHE**

4. Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2016, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques de la mer Baltique (\*)  
(Base juridique proposée par la Commission: article 43.3 du TFUE)  
– Accord politique
5. EU/Norvège: consultations annuelles pour 2016  
– Echange de vues

## **AGRICULTURE**

### **Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

6. (évent.) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien être des animaux, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, et modifiant les règlements (CE) n° 999/2001, (CE) n° 1829/2003, (CE) n° 1831/2003, (CE) n° 1/2005, (CE) n° 396/2005, (CE) n° 834/2007, (CE) n° 1099/2009, (CE) n° 1069/2009, (CE) n° 1107/2009, (UE) n° 1151/2012, (UE) n° [....]/2013 ainsi que les directives 98/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE, 2008/120/CE et 2009/128/CE (règlement sur les contrôles officiels) (**première lecture**) (\*)  
(Base juridique proposée par la Commission: articles 43.2, 114.1 et 168.4)  
Dossier interinstitutionnel: 2013/0140 (COD)  
– Orientation générale (•)

## **Activités non législatives**

7. Vers une agriculture respectueuse du climat  
– Echange de vues

## **Divers**

8.
  - a) Utilisation des produits phytosanitaires compatible avec le développement durable
    - Information communiquée par la délégation néerlandaise
  - b) Rapports de la Commission sur la nécessité éventuelle de dispositions concernant les boissons à base de lait et les produits similaires destinés aux enfants en bas âge d'une part, et les denrées alimentaires destinées aux sportifs d'autre part
    - Informations communiquées par la délégation française
  - c) Conférence ministérielle "Comment maintenir une agriculture sans OGM en Europe" (Ptuj, Slovénie, 21 août 2015)
    - Informations communiquées par la délégation slovène  
12600/1/15 AGRI 504 ENV 600 DENLEG 127 REV 1
  - d) G 7 - réunion des ministres de la Santé - résistance aux antibiotiques (Berlin, 8-9 octobre 2015)
    - Informations communiquées par la délégation allemande

(\*) Point sur lequel un vote peut être demandé.

(•) Lorsqu'il adopte une orientation générale après que le Parlement a adopté sa position en première lecture, le Conseil n'agit pas au sens de l'article 294, paragraphes 4 et 5, du TFUE.

---

NB: Veuillez transmettre au service du protocole, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique:  
protocole.participants@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.